

INSCRIPTION AU BREVET DES COLLEGES

(1^{ère} étape) **Demande d'aménagements aux examens** (circulaire n° 2015-127 du 03 août 2015)



Si vous souhaitez que votre enfant bénéficie d'aménagements pédagogiques et/ou matériels pour les épreuves officielles du brevet des collèges et/ou du certificat de Formation générale, merci de suivre la procédure suivante :

- 1/ Signez le coupon ci-dessous.
- 2/ Remplissez le formulaire de demande d'aménagements à retirer auprès du professeur principal, de la principale adjointe ou du secrétariat ou sur le site du collège.
- 3/ Nous retourner **avant le 30/11/21**, le document complété et signé avec les pièces justificatives (indiquées en page 1)

Pour vous aider dans ces démarches, vous pouvez :

- Prendre contact auprès de professeur principal, des CPE ou des personnels de direction
- Contacter le Docteur Collongues, au 01 69 47 91 05 (ou 06) ou par courriel : ce.ia91.consultreseaux@ac-versailles.fr

ATTENTION : les élèves qui disposent d'un PAP ou Gevasco doivent OBLIGATOIREMENT faire cette demande.

Les Sablons, le 15/10/2021

La Principale adjointe

AMENAGEMENTS POUR LE BREVET DES COLLEGES

(à compléter par les parents et à remettre au professeur principal avant le 30/11/21)

Je soussigné..... Responsable légal de l'élève
..... de la classe de

Demande des aménagements pédagogiques pour les épreuves du DNB

Ne demande pas d'aménagements pour les épreuves du DNB

Les Sablons le **Signature du responsable légal :**